

à tesmoins tous les François et Sauvages à ce présents et demande qu'il m'en soit délivré acte par M^e Jacques de la Métairie, commis pour faire les fonctions de notaire dans toute cette découverte, pour servir ce que de raison. »

« Incontinent mondit sieur de La Salle auroit fait entendre le mesme auxdits Akansas en leur langue, qui y auroient consenty; et, après les cris de « Vive le Roy! » et descharges de la mousqueterie, M. de La Salle fit apporter les denrées qui sont plus en estime parmy ces peuples, les fit mettre au pied de cette colonne, leur disant que c'estoit un gage des biens qu'ils devoient attendre de la fidélité avec laquelle ils observeroient les paroles qu'ils venoient de luy donner: qu'ils les recevroient en abondance. pourveu qu'ils fussent aussy constans à l'avenir qu'ils paroisoient estre présentement zélez. Le tout fut receu avec beaucoup de remerciements. Nous vismes après la fin de la cérémonie, qui dura toute la nuit et le 14^e, les Akansas presser leurs mains sur cette colonne et puis s'en frotter par tout le corps. pour tesmoigner la joye et la confiance qu'ils prenoient de la voir dressée dans leur village.

« De quoy et de tout ce que dessus mondit sieur de La Salle nous ayant demandé acte, luy avons délivré, signé de nous, notaire susdit; de M. de Tonty, capitaine d'une brigade; du R. P. Zénobe Membré, Récollect, et des tesmoins soussignez, présents à la susdite prise de possession.

« Faict audit village des Akansas, dit Kapaha, les 13^e et 14^e mars 1682. De la Salle; Henry de Tonty; Fr. Zénobe Membré, Recollect missionnaire; François de Boisrondet; Jacques Bourdon, sieur d'Autray; Jacques Cauchois; Gilles Migneret; Jean Dulignon; Pierre You; Jean Michel, chirurgien; Jean Mas; Antoine Brassar; Nicolas de La Salle; La Méterie, notaire. »